



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Vous êtes Employeur/DRH

VOUS REDOUTEZ UNE SITUATION DE DÉSINSERTION

Si vous le souhaitez, votre Service Interentreprises de Santé au Travail peut vous conseiller et vous accompagner

Vous vous inquiétez pour un salarié qui apparaît en difficulté (arrêts de travail prolongés, addiction suspectée, modification du comportement, isolement/repli sur soi, etc.).

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE SITUATION DE DÉSINSERTION

Vous êtes témoin d'une situation de désinsertion, une difficulté pour le maintien en emploi d'un salarié apparaît.

Vous avez la possibilité de joindre votre médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire du CMPC à tout moment.

Comment puis-je procéder ?

En contactant votre service interentreprises de santé au travail, le CMPC, par mail : contact@cmpec-sist.fr ou par téléphone : 01 45 22 20 44.

Quels services peuvent être proposés par le CMPC ?

- Un rendez-vous conseil avec différents membres de l'équipe pluridisciplinaire pourra être programmé à votre convenance
 - Un accompagnement pluridisciplinaire pourra être proposé avec l'accord du salarié
 - L'intervention du Médecin du travail ou d'Intervenant en prévention des risques professionnels

VISITE À LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR

VISITE À LA DEMANDE DU SALARIÉ